

ANNEXE A : FINANCEMENT

Autres messages clés – Réponse

[Nouveau financement \(en date du 25 août 2020\)](#)

Le ministre des Services aux Autochtones a annoncé un soutien de 82,5 millions de dollars en santé mentale et en mieux-être pour aider les communautés autochtones à s'adapter et à accroître les services en matière de mieux-être mental, à améliorer l'accès et à répondre à la demande croissante dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le financement aidera les partenaires et les communautés à adapter les services de santé mentale au contexte actuel de COVID-19, notamment :

- en élargissant les services adaptés sur le plan culturel, comme les activités sur les terres, les mesures de soutien communautaires à la santé et les équipes axées sur le mieux-être mental;
- en adaptant les services en santé mentale, comme le counseling virtuel, pour répondre à la demande accrue;
- en soutenant les partenaires autochtones dans l'élaboration de stratégies innovantes pour traiter les problèmes de toxicomanie et améliorer l'accès aux services de traitement.

[Nouveau financement \(en date du 11 août 2020\)](#)

Le ministre des Services aux Autochtones a mis en évidence les organismes nationaux qui ont reçu un financement essentiel pour assurer la sécurité et le bien-être des peuples autochtones vivant dans les centres urbains partout au Canada. Le gouvernement du Canada a octroyé un financement de 24,6 millions de dollars à l'Association nationale des centres d'amitié, à la 2 Spirits in Motion Society, et au Congrès des peuples autochtones.

Ce financement soutient des projets d'envergure nationale qui répondent aux besoins essentiels des populations autochtones pendant la crise actuelle, y compris la sécurité alimentaire, les services de soutien à la santé mentale, les besoins en matière de logement, et le matériel d'urgence nécessaire, ainsi que l'élaboration d'une intervention face à la pandémie de COVID-19 pour les personnes bispirituelles au Canada. En

outre, le financement pourrait contribuer à répondre à d'autres besoins importants, comme le soutien relatif aux aînés, au transport et aux fournitures scolaires pour les enfants et les jeunes.

[Nouveau financement \(en date du 29 mai 2020\)](#)

Le premier ministre a annoncé un nouveau financement pour fournir un soutien essentiel aux familles et aux communautés autochtones dans le contexte de la crise actuelle, en fonction des besoins qui ont été relevés. Ce financement comprend les contributions ci-après :

- Un montant de 285,1 millions de dollars pour soutenir la lutte actuelle des autorités de santé publique contre la COVID-19 dans les communautés autochtones. L'investissement permettra de financer les interventions face à la pandémie dirigées par la collectivité et fournira aux communautés des Premières Nations des ressources ciblées accrues en matière de soins de santé primaires. En cas d'éclosion, ce financement peut être utilisé pour fournir une capacité d'appoint et un soutien supplémentaire pour les services communautaires dans les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Le montant de 270 millions de dollars pour compléter le Programme d'aide au revenu dans les réserves afin de répondre à la demande accrue, ce qui aidera les personnes et les familles à couvrir leurs frais essentiels de subsistance. Cela aidera également à l'embauche de personnel pour mieux servir les collectivités des Premières Nations et orienter les personnes vers d'autres programmes gouvernementaux.
- Une somme de 44,8 millions de dollars sur cinq ans pour bâtir 12 nouveaux refuges, qui contribueront à protéger et à soutenir les femmes et les filles vivant et fuyant la violence. Ce financement permettra de construire 10 refuges dans les collectivités des Premières Nations dans les réserves du pays et 2 refuges dans les territoires afin d'aider les femmes et les enfants. Le gouvernement fournira également 40,8 millions de dollars à l'appui des coûts de fonctionnement pour ces nouveaux refuges pendant les cinq premières années, puis 10,2 millions de dollars par année par la suite. Il y a aussi l'annonce d'un financement récurrent de 1 million de dollars, à compter de cette année, pour soutenir la collaboration avec les dirigeants métis et les fournisseurs de services pour la mise en place de refuges et les projets communautaires liés à la

prévention de la violence contre les femmes, les filles, les membres des communautés LGBTQ et les personnes bispirituelles métisses.

[Nouveau financement \(en date du 21 mai 2020\)](#)

Le premier ministre a annoncé un nouveau financement de 75 millions de dollars pour les organismes autochtones fournissant des services aux peuples autochtones dans les centres urbains et hors réserve. Ce financement supplémentaire permettra de soutenir un plus grand nombre de projets communautaires qui répondent aux besoins essentiels des populations autochtones dans le contexte de la crise actuelle en ce qui concerne, notamment, la sécurité alimentaire, les services de soutien en santé mentale, ainsi que l'équipement d'assainissement et de protection. Cela pourrait également contribuer à combler d'autres besoins tels que le soutien pour les aînés, le transport et le matériel pédagogique pour les enfants et les jeunes autochtones.

[Financement \(en date du 18 mars 2020\)](#)

- Le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 prévoit un montant de 305 millions de dollars pour un nouveau Fonds de soutien aux communautés autochtones fondé sur les distinctions, duquel une somme de 30 millions de dollars a été octroyée à la Nation métisse. Le financement sera distribué par l'intermédiaire des mécanismes actuels de SAC afin d'accélérer la vitesse à laquelle le financement sera reçu. Les fonds pourraient être utilisés pour certaines mesures dont, notamment :
 - le soutien pour les aînés et les membres des communautés vulnérables;
 - les mesures visant à lutter contre l'insécurité alimentaire;
 - le soutien éducatif, entre autres, pour les enfants;
 - l'aide en santé mentale et les services d'intervention en situation d'urgence;
 - les mesures de préparation pour prévenir la propagation de la COVID-19.

- L'ASPC n'a pas de rôle lié à la distribution de financement pour la Nation métisse face à la COVID-19.

[Tests de dépistage dans les points de service \(PCMI\)](#)

- Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada de Winnipeg effectue des analyses diagnostiques sur le virus causant la COVID-19.
- Le LNM travaille en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux pour s'assurer que les diagnostics des personnes

faisant l'objet d'une enquête relative au nouveau coronavirus sont confirmés ou écartés par des épreuves de laboratoire.

- Différents laboratoires provinciaux de la santé publique peuvent désormais procéder à des analyses de dépistage du nouveau coronavirus avec un très haut degré d'exactitude.
- La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec sont en mesure de confirmer les diagnostics en laboratoire quant au virus causant la COVID-19. Pour toutes les autres provinces, les résultats sont soumis à des épreuves supplémentaires au LNM parce qu'il s'agit d'un virus nouveau et qu'il est recommandé d'avoir recours à d'autres analyses pour fournir une confirmation supplémentaire des premiers résultats de laboratoire.
- Les cas présumés positifs dépistés par une analyse dans une province ou un territoire sont gérés du point de vue de la santé publique et du contrôle des infections de la même façon que les cas confirmés.
- Les provinces et les territoires utilisent la méthode de dépistage élaborée et validée par le LNM.
- En outre, les résultats de laboratoire dans les provinces font l'objet d'essais d'assurance de la qualité au LNM.

Équipement de protection individuelle (EPI) (DGISS)

- Le gouvernement du Canada assure la coordination avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour évaluer rapidement les besoins relatifs aux articles d'EPI comme les masques N95, les masques chirurgicaux, les écrans faciaux, les gants de nitrile, les blouses et les autres vêtements de protection, ainsi que les fournitures médicales comme les produits désinfectants, les ventilateurs, les écouvillons et les trousse de dépistage, et y répondre tout aussi rapidement.
- L'EPI et les fournitures médicales sont distribués aux provinces et aux territoires en fonction d'un cadre d'attribution convenu par les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux (FPT) de la Santé. Le cadre d'attribution s'assure que les communautés des Premières Nations (dont la Nation métisse) ne sont pas exclues de la distribution de fournitures aux provinces. (Remarque : La DGISS a indiqué que le cadre d'attribution n'est pas accessible.)

Soutien en santé mentale (ASPC, PSPMC, SAC)

- Pendant cette période difficile, il est essentiel que les Canadiens aient accès à des outils efficaces pour soutenir leur santé mentale et leur bien-être, trouver de l'information crédible et fiable au sujet de la santé mentale et de la consommation de substances, et obtenir des services.
- Le gouvernement du Canada a lancé Espace Mieux-être Canada, un portail sur la santé mentale et la consommation de substances. Il s'agit d'une ressource centrale pour accéder à un soutien confidentiel relatif à la santé mentale et à la consommation de substances, en contexte de COVID-19. Ce portail Web offre aux Canadiens un réseau virtuel de services et d'information et de soutien psychosociaux, et est accessible sur le site Canada.ca/coronavirus et l'application COVID-19 du Canada. Le portail de soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances, Espace Mieux-être Canada, est conçu pour soutenir les services provinciaux et territoriaux déjà existants.
- En outre, SAC maintient la Ligne d'écoute d'espoir, qui offre une aide immédiate à tous les peuples autochtones au Canada, y compris les citoyens métis. Elle est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine pour offrir du counseling et déclencher une intervention en cas de crise.